

Politique de réservation de groupe - Été 2027

Conditions générales applicables à toute réservation de groupe de 20 personnes payantes et plus.

Admissibilité et conditions générales: un groupe est constitué d'un minimum de 20 personnes payantes assistant à une même représentation. Une seule personne est désignée comme responsable du groupe et agit comme interlocutrice auprès de la Maison des arts pour toutes les communications, modifications et tous les paiements.

Le tarif groupe ne s'applique pas aux sièges situés en loggia et ne peut être combiné à d'autres promotions ou tarifs préférentiels. Cette tarification n'est pas disponible en ligne pour les groupes de 20 personnes ou plus.

Frais de service: afin d'assurer un service de qualité, des frais de service de 1 \$ par billet payant sont exigés pour les groupes admissibles. Si, au moment du paiement final, le groupe compte moins de 20 personnes payantes, des frais de service de 5 \$ par billet seront appliqués.

Politique de gratuité: à compter du 21^e billet, une (1) gratuité est accordée pour chaque tranche complète de 10 billets payants. Cette gratuité ne peut être jumelée aux billets de faveur accordés aux accompagnateurs (CAL). Un maximum de cinq (5) billets de faveur est autorisé par groupe. Aucun billet gratuit n'est offert aux groupes de 20 personnes et moins. Prenez note qu'il n'est pas possible d'attribuer les billets de faveur à des sièges précis dans la salle. L'attribution des places est effectuée automatiquement par le système de vente.

Attribution des sièges: les sièges sont attribués selon la disponibilité au moment de la réservation. En raison de la forte demande estivale, la Maison des arts ne peut garantir que les sièges assignés correspondront à ceux occupés par le groupe lors d'une année précédente, et ce, même pour les groupes récurrents.

Paiement et échéances: le paiement final et la confirmation du nombre de participants doivent être effectués au plus tard 30 jours ouvrables (environ 6 semaines) avant la représentation. Cette échéance sera précisée dans la confirmation par courriel de votre réservation. Un rappel vous sera transmis deux semaines avant la date limite. En cas de non-respect de ce délai, la Maison des arts se réserve le droit d'annuler la réservation et de remettre les billets en vente.

Pour toute réservation effectuée à moins de 30 jours ouvrables de la date du spectacle, le paiement complet est exigé immédiatement lors de la sélection des sièges. Une fois le paiement complété, aucun remboursement ne sera accordé.

Annulation du groupe: il est possible d'annuler un groupe au plus tard 30 jours ouvrables (6 semaines) avant la représentation sans pénalité.

Advenant qu'un groupe annule ses réservations deux années consécutives, il perdra le droit d'effectuer une réservation sans paiement l'année suivante. Le paiement devra alors être effectué au moment de la demande.

Accompagnateurs et conducteurs d'autobus: les accompagnateurs et les conducteurs qui souhaitent accéder à la salle doivent être inclus dans le nombre total de billets réservés. Aucun accès ne sera autorisé sans billet, et aucune gratuité supplémentaire ne sera remise sur place.

Accueil des autobus: à l'arrivée, l'autobus peut déposer les passagers devant l'entrée principale (porte #1 – billetterie). Une fois le groupe débarqué, le véhicule doit se stationner dans le grand stationnement situé à l'arrière du bâtiment. Il pourra revenir à l'avant pour l'embarquement au plus tôt dix minutes avant la fin du spectacle, afin de respecter les accès réservés aux véhicules d'urgence.

Livraison des billets: tous les membres du groupe doivent avoir leur billet en main avant d'entrer dans le bâtiment. Aucun accès aux espaces intérieurs, y compris les toilettes, ne sera autorisé sans billet valide. Les billets peuvent être livrés par la poste moyennant des frais supplémentaires, transmis en version électronique pour impression par la personne responsable du groupe ou récupérés à la billetterie, si la distance le permet.

Perte de billets: il est fortement recommandé que la personne responsable du groupe prenne en note les sièges attribués à chaque participant afin de faciliter la réimpression des billets en cas de perte.

Retardataires: le spectacle commence à l'heure indiquée sur les billets. En cas de retard, il est obligatoire d'aviser la billetterie au 819 477-6415. Si le groupe accuse un retard de plus de cinq minutes, l'entrée en salle ne sera permise qu'au moment jugé approprié par le producteur, possiblement à l'entracte seulement. Il est de la responsabilité du groupe de prévoir une arrivée au moins 30 minutes avant le début du spectacle.

Annulation ou report du spectacle: en cas d'annulation ou de report du spectacle par le producteur ou le diffuseur, la réservation du groupe sera automatiquement annulée si la nouvelle date proposée ne convient pas. Les montants versés seront remboursés par chèque.

Acceptation des politiques: la personne responsable du groupe doit confirmer, dans le formulaire de réservation, qu'elle a lu, compris et accepté l'ensemble des conditions énoncées dans la présente politique. À défaut de cette confirmation, la demande ne pourra être traitée.